

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-5-8-13

Séance du lundi 31 mai 2021

SIGNATURE DE L'ACCORD DE RELANCE ETAT-CEA

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MATT Nicolas, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BERTRAND Rémi donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
DIETRICH Martine donne procuration à LUTENBACHER Annick
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FISCHER Bernard donne procuration KALTENBACH-ERNST Nathalie
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à WITH Rémy
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HEMEDINGER Yves donne procuration à LUTENBACHER Annick
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
THOMAS Nicole donne procuration à HOMMEL Denis

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU les articles L 1111-2, L 1111-4, L 1111-10 ou encore L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences des Départements, en particulier en matière de solidarité territoriale, de prévention et prise en charge des situations de fragilité, de développement social, de culture ou encore de tourisme,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses dispositions relatives au revenu de solidarité active,
- VU le Code de l'Éducation et le Code de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment leurs dispositions concernant la gestion des propriétés départementales, dont font partie les collèges,
- VU le Code de l'Environnement, et notamment les principes généraux fixés aux articles L 110-1 et suivants qui doivent guider l'action publique dans son ensemble au service de la transition écologique et de la préservation de l'environnement,
- VU l'article L 113-8 du Code de l'Urbanisme relatif à la compétence des Départements en matière d'espaces naturels sensibles,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération n° CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace relatif au plan alsacien de rebond, solidaire et durable,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'accord de relance Etat-CeA, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité